

07 déc 2007 -10:36

Appartient à Conseil des ministres du 7 décembre 2007

## Loterie nationale

Fixation du montant et des modalités de la rente de monopole dont la Loterie nationale est redevable pour 2007

Fixation du montant et des modalités de la rente de monopole dont la Loterie nationale est redevable pour 2007

Sur proposition de Mme Freya van den Bossche, ministre du Budget, et M. Bruno Tuybens, secrétaire d'Etat aux Entreprises publiques, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant et les modalités de la rente de monopole dont la Loterie nationale est redevable au budget de l'Etat pour l'année 2007.

Ce projet fixe à 86.763.000 euros le montant de la rente de monopole pour 2007. Il fixe également les modalités pratiques liées au paiement de cette rente.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe